

Lévis, lundi, 16 mars 2020

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS EN MILIEU FAMILIAL RECONNU -20-02

Objet : Coronavirus (COVID-19) – Précisions sur les groupes autorisés à utiliser les services de garde et lien vers la page de Famille Québec

Bonjour chers parents,

Nous avons reçu, du ministère de la Famille, un arrêté ministériel qui vient élargir le groupe des personnes admissibles à nos services 16 au 27 mars 2020.

En effet, en plus des parents déjà visés (santé et services sociaux, policier, pompier, ambulancier, agent des services correctionnels ou constable spécial), doivent être considérés ceux œuvrant dans les cabinets privés professionnels, les pharmacies, les services préhospitaliers d'urgence, les travailleurs du 811 et du 911, les personnes offrant des services à domicile aux personnes âgées et qui sont à l'emploi des ESAAD (entreprises d'économie sociale en aide à domicile).



Précisons également la portée des établissements visés dans le réseau des services de santé et des services sociaux. Tous les employés des CISSS/CIUSSS doivent être accueillis, sans restriction sur le type de fonction exercée :

- Centre hospitalier
- CHSLD
- Centre jeunesse
- CLSC
- Centre de réadaptation
- RIRTF

Vous avez des questions en lien avec le Coronavirus?

Nous vous invitons à visiter la page de Famille Québec sur le sujet :

[Coronavirus - Questions et réponses, c'est par ici!](#)

Ou à communiquer avec leur service à la clientèle : **1-855-336-8568**

Vous êtes un travailleur au sein des services essentiels et cherchez un service de garde d'urgence?

Visitez ce lien pour avoir accès au localisateur : [Pour le localisateur de services de garde d'urgence, c'est par ici!](#)

Merci de votre attention!

Martin Demers, directeur général